



Déclaration liminaire des CAPL 1, 2 et 3 de révision de l'évaluation.

La mobilisation de 370 000 salariés dans près de 200 rassemblements et manifestations le 10 septembre, vient confirmer les sondages d'opinion de ces derniers jours pour exiger une autre réforme et démontre que les salariés ne se résignent pas à la baisse des pensions, à l'allongement de la durée de cotisations et à tout nouveau recul.

A la DGFIP, près de 16% des agents étaient en grève et 374 structures étaient fermées au public

Les suppressions d'emplois, postes vacants, suppressions et fusions de services, travaux sur sites, restructurations immobilières, dégradation des conditions d'accueil du public, mises à mal des missions et des conditions de travail, remises en cause des règles de gestion ne sont pas extérieurs à cette mobilisation. Mais au contraire, elle est l'expression du ras le bol grandissant au sein de nos services. Pour palier les suppressions d'emplois, notre DG (ou patron qui est peut-être le terme qui convient le mieux pour désigner ces hauts fonctionnaires qui ont oublié depuis bien longtemps qu'ils étaient au service de l'Etat et du public) réinvente la démarche stratégique.

Pour 2014, les suppressions d'emplois se poursuivent avec un budget 2014 qui prévoit, notamment, 2564 suppressions d'emplois à Bercy (25 000 depuis 2002) et la réduction drastique des dotations budgétaires.

La démarche stratégique, c'est notamment une accélération de la liquidation de pans entiers des directions territoriales, les transferts aux directions régionales qui seront dotées de pouvoirs étendus, la dématérialisation généralisée, les concentrations du réseau, les pôles en tous genres, le travail à distance (le Val d'Oise n'est a priori pas en reste avec sa brigade de renfort à Cergy), le recul des conditions d'accueil, la remise en cause des droits des agents sous couvert de réévaluation régulière.

C'est dans ce climat lourd qu'interviennent ces CAPL de recours d'entretien professionnel.

L'applicatif Eden a été découvert cette année par de nombreux agents (ex filière fiscale). Nous regrettons que la direction n'ait pas mieux communiqué à ce sujet car les agents se sont posés beaucoup de questions concernant les modalités de recours, les délais etc...

Ainsi sont apparues cette année, les possibilités d'obtenir des modifications du compte rendu d'entretien par le biais de l'autorité hiérarchique sans appel à la CAPL, il peut alors solliciter une audience et se faire accompagner par la personne de son choix.

La CGT Finances Publiques condamne fermement ce procédé décidé sans aucune concertation, et qui est de nature à remettre en cause les fondements mêmes de toute forme de représentativité.

En effet, ce recours, obligatoire pour l'agent en cas de contestation de son évaluation, implique la possibilité de réviser la valorisation de l'agent hors du cadre de toute instance paritaire. Les mois alors attribués seraient ponctionnés sur la réserve constituée en vue des CAP Locale avec le risque de consommer entièrement celle-ci. Pour la CGT Finances Publiques, il est inconcevable et inadmissible que les choix opérés par une direction puissent se faire sans le contrôle des représentants élus des personnels.

Pour conclure, nous rappelons que le peu de recours cette année ne signifie aucunement une satisfaction de la part des agents mais plutôt un écœurement et une démotivation ; surtout lorsqu'on voit certains de ces recours où les échanges entre les agents et leur hiérarchie relèvent du règlement de compte personnel.